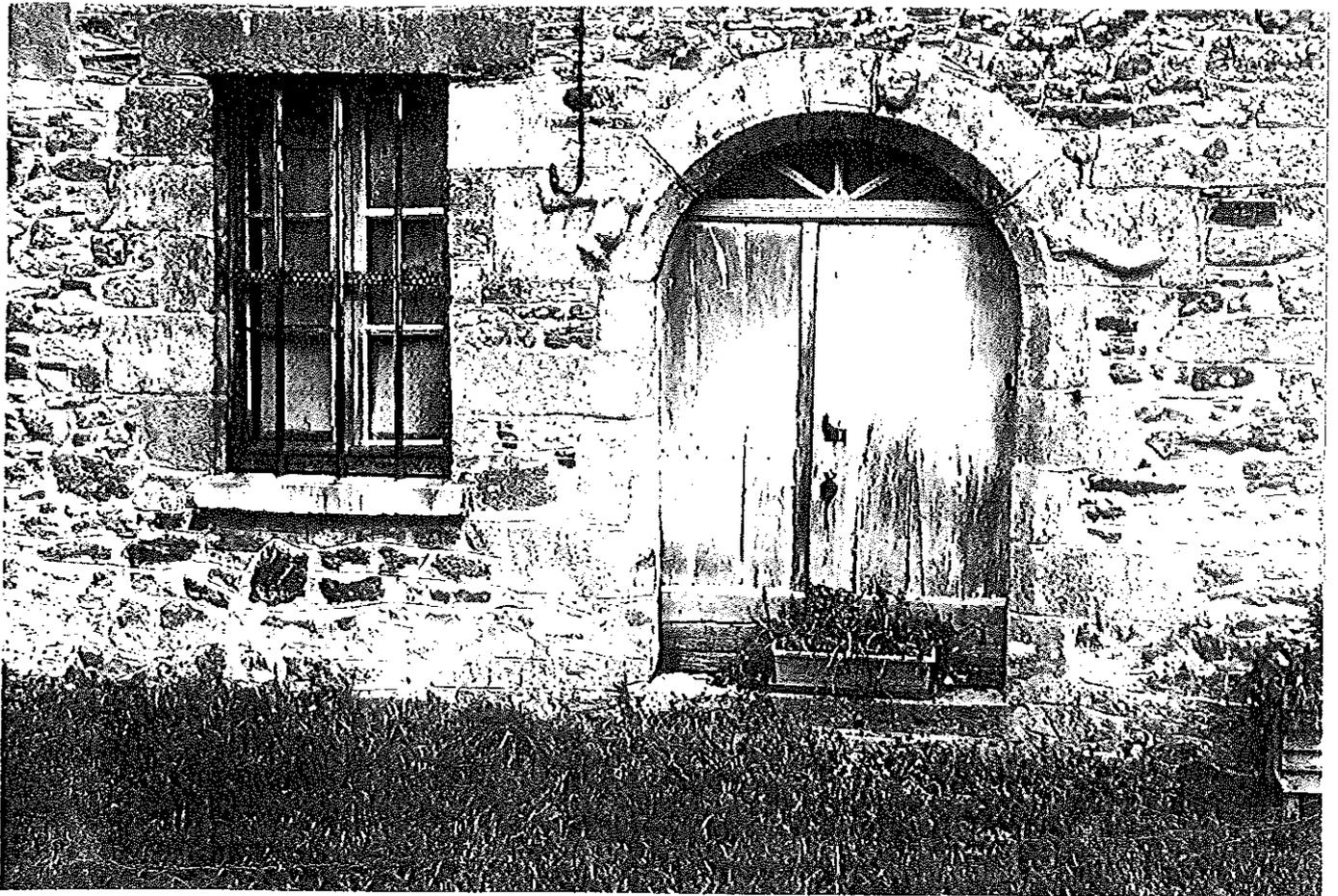


St-ANDRÉ des EAUX

BULLETIN MUNICIPAL

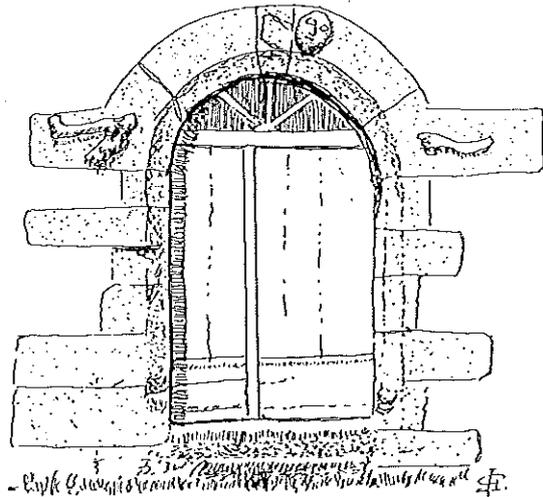
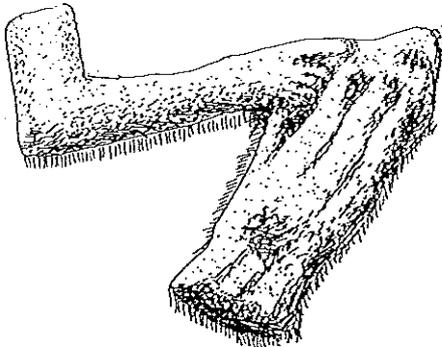
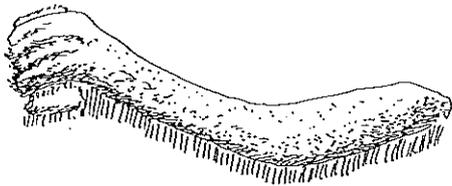
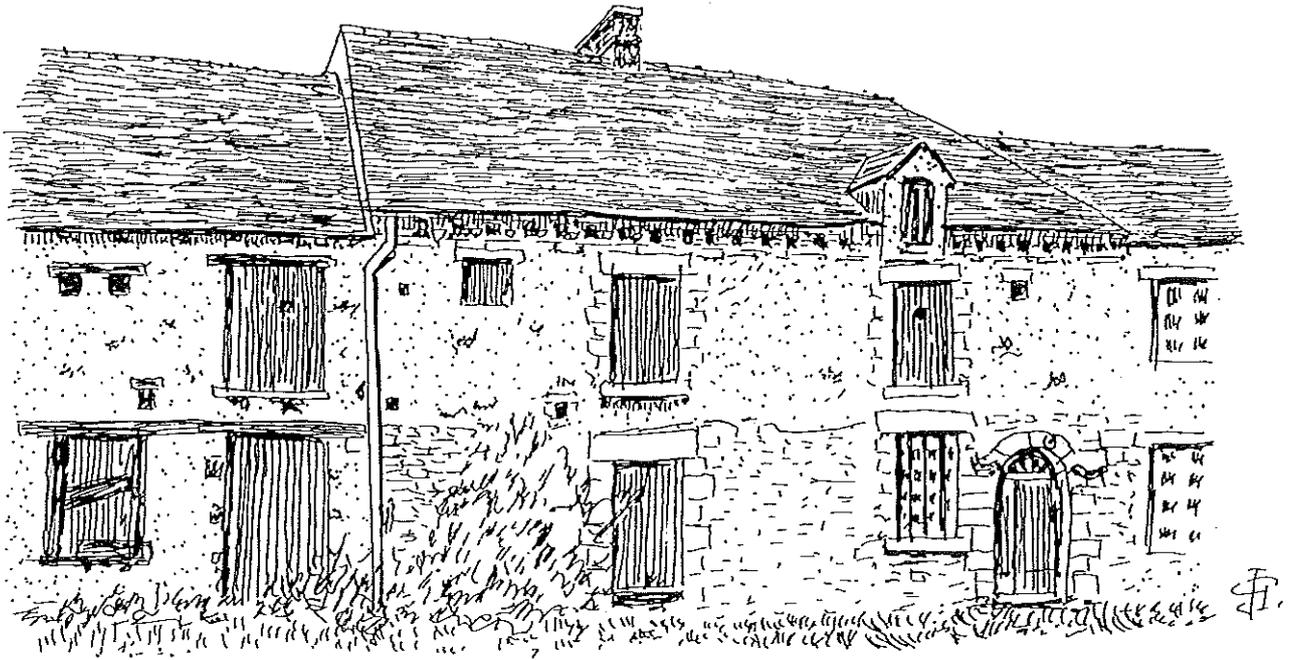
N° 24

JUILLET 1995



La porte d'une ancienne auberge à Penhouet de l'époque de
Charles de BLOIS (Voir au verso)

Photo R. NOGUES



PENHOUET, EN SAINT-ANDRE-DES-EAUX. Au nord-ouest de Saint-André, le hameau de Penhouët se singularise par la présence d'une maison, arborant ce qui est très probablement la plus vieille enseigne commerciale de tout le pays de Dinan.

Légèrement à l'écart, à la gauche du chemin vicinal, en plein centre du hameau, cette ancienne maison à modillons fut une auberge, si l'on en croit les symboles représentés sur sa porte. L'ouverture cintrée, chanfreinée, à quatre claveaux dont l'un est décoré d'un masque humain, présente de curieuses sculptures. Deux avant-bras, un de chaque côté, sont gravés dans la pierre. Celui de gauche tient en sa main un pichet prêt à servir la boisson que celui de droite s'apprête à recueillir dans le gobelet tendu.

La tradition orale voudrait que cette ancienne auberge fut le lieu de résidence provisoire des officiers de l'armée de Charles de Blois, lors de la signature du traité de paix d'Evran à la Lande du Tournay en 1363. Penhouët et la Lande du Tournay ne sont guère éloignés l'un de l'autre, que d'un kilomètre à vol d'oiseau.

LE MOT DU MAIRE

Dans ce bulletin municipal nous vous présentons les nouveaux membres du Conseil Municipal élus, en Juin dernier pour les 6 prochaines années.

Je souhaite, à cette occasion, remercier toutes les personnes qui se sont déplacées nombreuses pour accomplir leur devoir électoral et, tout particulièrement les personnes âgées. C'est une fois de plus, une grande leçon de civisme, que les petites communes rurales donnent aux grandes villes.

Comme promis, nous aurons à coeur de réaliser ou faire aboutir nos propositions, en ayant en permanence le souci du dialogue, de contribuer au mieux être de tous les habitants et pourvoir à la gestion du patrimoine communal.

Pour ce dernier point, nous nous efforcerons de bien expliquer le coût réel de chaque investissement, pour éviter à l'avenir toute interprétation exagérée, comme cela a été le cas pour la restauration des vitraux de l'église!

Le souci, devra être le même en ce qui concerne notre engagement dans la communauté de communes, si l'on souhaite maintenir une gestion démocratique qu'elle soit communale ou intercommunale.

En attendant, je vous souhaite de bonnes vacances pour ceux qui en bénéficient et un agréable été à tous.

Le Maire

Robert NOGUES

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE de l'élection	Fonctions	NOM	PRENOMS	DATE de naissance	PROFESSION	DOMICILE	DATE de la plus récente élection	NOMBRE de suffrages obtenus
1	1	2	3	4	5	6	7	8
	C.M.	GROSSET	Jean-Claude	14.12.48	Couvreur	La Lindais	11.06.95	128
	A	RENAULT	Jean	20.06.37	Agriculteur	Le Basso	11.06.95	122
	M	NOGUES	Robert	05.02.37	Agriculteur	Monmisson	11.06.95	119
	C.M.	COMMEUREUC	Marcel	02.06.49	Maçon	La Ville Ven	11.06.95	118
	C.M.	FEUDE	Marie-Michèle	08/09.64	Mère Familiale	La Lindais	11.06.95	117
	A	MAUFFRAIS	Daniel	12.01.50	Agent P.T.T	La Desvrie	11.06.95	113
	C.M.	MANCHON	Albert	25.06.34	retraité	Penhouet	11.06.95	105
	C.M.	GUIDE	Patrick	27.10.59	Cond. Engins	Le Champ Richet	11.06.95	103
	C.M.	FAISANT	Marie-Jeanne	03.05.66	Empl. Entrep.	Penhouet	11.06.95	101
0	C.M.	FAISANT	Joël	09.02.53	Agriculteur	La Béchardais	11.06.95	99
1	C.M.	GOURDEL	Hubert	02.02.58	Agriculteur	Haute Millière	11.06.95	94

C.M. : Conseiller Municipal

A : Adjoint

M : Maire

DELEGUES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- FAISANT Marie-Jeanne
- FEUDE Marie-Michelle
- GROSSET Jean-Claude
- GOURDEL Hubert

DELEGUES DE SYNDICATS

SYNDICAT DE GENDARMERIE : Titulaires : MAUFFRAIS Daniel
COMMEUREUC Marcel

SYNDICAT DES EAUX : Titulaires : NOGUES Robert
RENAULT Jean

S.I.V.O.M. : Titulaires : NOGUES Robert
FAISANT Joël

SYNDICAT BASSE VALLEE DE LA RANCE : Titulaires :
- NOGUES Robert
- RENAULT Jean

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION : Titulaires : MANCHON Albert
NOGUES Robert

SYNDICAT DE COLLEGE : Titulaires : GUIDE Patrick
FEUDE Marie-Michelle

COMMUNAUTE DE COMMUNES : Titulaires : NOGUES Robert
RENAULT Jean
Suppléants : FEUDE Marie-Michelle
MANCHON Albert

LES DIFFERENTES COMMISSIONS

Commission des Batiments : NOGUES Robert, GROSSET Jean-Claude, COMMEUREUC Marcel, RENAULT Jean, FEUDE Marie-Michelle, MAUFFRAIS Daniel

Commission de la Voirie : NOGUES Robert, GOURDEL Hubert, RENAULT Jean, MANCHON Albert, GUIDE Patrick, FAISANT Joël.

Commission des terrains et du plan d'eau : NOGUES Robert, MAUFFRAIS Daniel, FAISANT Marie-Jeanne, GROSSET Jean-Claude, MANCHON Albert, GOURDEL Hubert, RENAULT Jean.

PERMIS DE CHASSER 1995-1996

- redevance cynégétique nationale	937 F.
- redevance cynégétique départementale	182,50 F.
- redevance cynégétique gibier d'eau	73 F.
- redevance cynégétique nationale grand gibier	200 F.

Je vous rappelle que la redevance cynégétique nationale grand gibier doit être acquittée par les seuls titulaires du permis national qui souhaitent chasser le grand gibier (sangliers et cervidés).

Le droit de timbre perçu au profit de l'Etat pour le visa du permis de chasser reste fixé à 60 F. La taxe perçue au profit des communes fixée à 22 F. demeure inchangée.

La taxe fédérale est de 280 F.

VISA et VALIDATION NATIONALE :

- 937 F. redevance cynégétique)
- 60 F. Etat) Percepteur
- 22 F. commune)
- 280 F. fédération) Crédit agricole

1 299 F. TOTAL

VISA et VALIDATION NATIONALE GRAND GIBIER

1 299 F. + 200 F. = 1 499 F.

VISA et VALIDATION DEPARTEMENTALE

- 182,50 F. redevance cynégétique)
- 60 F. Etat) Percepteur
- 22 F. commune)
- 280 F. fédération) Crédit agricole

544,50 F. TOTAL

DEUX OU PLUSIEURS DEPARTEMENTS (demande de visa et de validation faites simultanément)

544,50 F.	+	182,50 F.	+	280 F.
validation complémentaire départementale		timbre fiscal départementale (par département)		supplémentaire (par département) pas nécessairement le même tarif dans tous les départements

COMPLEMENTAIRE GIBIER D'EAU

- Nationale :	1 299 F + 73 F = 1 372 F
- Nationale grand gibier :	1 499 F + 73 F = 1 572 F
- Départementale :	544,50 F + 73 F = 617,50 F

COMPLEMENTAIRE NATIONALE

755,50 F (1 299 F - 544,50 F)

COMPLEMENTAIRE NATIONALE GRAND GIBIER

954,50 F (1 499 F - 544,50 F)

OUVERTURE et CLÔTURE de la CHASSE POUR LA CAMPAGNE 1995-1996

ARRÊTÉ RELATIF A L'OUVERTURE ET A LA CLÔTURE DE LA CHASSE POUR LA CAMPAGNE 1995-1996

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur.

Extrait de l'arrêté

ARTICLE 1^{er} :

La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département des CÔTES D'ARMOR :
— du 24 septembre 1995 à 8 h 30 au 29 février 1996 à 17 h 30.

ARTICLE 2 :

Par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Gibier sédentaire — Cerf, Daim	24 septembre 1995	29 février 1996	• Plan de chasse de droit. • Tir à balle obligatoire.
— Chevreuil	24 septembre 1995	29 février 1996	• Plan de chasse de droit. • Tir à balle ou au plomb n° 1 ou 2 de la série de PARIS.
— Sanglier	15 août 1995	29 février 1996	• Tir à balle obligatoire. • Bouton obligatoire. • Sous la responsabilité des détenteurs de droit de chasse ou de Président de Sociétés. • LÂCHER INTERDIT sous peine de P. V.
— Lièvre	22 octobre 1995	12 novembre 1995	• Chasse uniquement le DIMANCHE et JOUR FÉRIÉ, sauf le LUNDI en forêt domaniale.
— Lapin de garenne	24 septembre 1995 24 septembre 1995	7 janvier 1996 29 février 1996	• Pour les communes où l'espèce est classée gibier. • Pour les communes et territoires où l'espèce est classée nuisible
— Perdrix	24 septembre 1995	26 novembre 1995	
— Faisan	24 septembre 1995	7 janvier 1996	

ARTICLE 3 :

Par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus les oiseaux de passage et le gibier d'eau ne peuvent être chassés qu'aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

OISEAUX DE PASSAGE	La chasse de cette espèce est soumise aux règles suivantes :
Bécasse	— Prélèvement maximal de 3 bécasses par chasseur, par jour de chasse. — Prélèvement maximal de 6 bécasses par groupe de chasseur, par jour de chasse. — Prélèvement maximal de 6 bécasses par chasseur par semaine. — Prélèvement maximal de 50 bécasses par chasseur sur l'ensemble de la saison. — Tenue d'un carnet individuel de prélèvement. — Interdiction d'utiliser des dispositifs électroniques de repérage des chiens d'arrêt.
GIBIER D'EAU	A partir du 7 janvier 1996 le gibier d'eau ne peut être chassé que sur le domaine public maritime ainsi que sur les lacs, étangs, fleuves, rivières, canaux, réservoirs et marais non asséchés.
Barge à queue noire, Barge rouge, Bécasseau maubèche, Bécassin des marais, Bécassine sourde, Canard chipeau, Canard colvert, Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Chevalier aboyeur, Chevalier arlequin, Chevalier combattant, Chevalier gambette, Courlis corlieu, Eider à duvet, Foulque macroule, Fuligule milouin, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Garrot à l'œil doré, Harle de Miquelon, Huitrier pie, Macreuse brune, Macreuse noire, Nette rousse, Oie cendrée, Oie des moissons, Oie naine, Pluvier argenté, Pluvier doré, Poule d'eau, Râle d'eau, Sarcelle d'hiver, Vanneau huppé.	

ARTICLE 4 :

La vénerie sous terre est fixée pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suivantes :

Espèces de gibier	Dates d'ouverture	Dates de clôture	Conditions spécifiques de chasse
Blaireau			
- période normale	15 septembre 1995	15 janvier 1996	
- période complémentaire	15 mai 1996	14 septembre 1996	
Renard	15 septembre 1995	15 janvier 1996	

ARTICLE 5 :

Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

A. - La chasse à tir et la chasse au vol sont suspendues les mardi et vendredi à l'exclusion des jours fériés.

Cette mesure de suspension ne s'applique pas au gibier d'eau quand sa chasse est pratiquée sur le domaine public maritime ainsi que sur les lacs, étangs, fleuves, rivières, canaux, réservoirs et marais non asséchés.

B. - Les heures pour la chasse à tir et au vol sont fixées comme suit :

— du 24 septembre 1995 au 31 octobre 1995 : 8 h 30 - 18 h 30 (heures légales)

— du 1^{er} novembre 1995 au 29 février 1996 : 9 h - 17 h 30 (heures légales).

Ces dispositions horaires ne s'appliquent pas à :

— la chasse à l'approche des espèces soumises au plan de chasse ;

— la chasse au gibier d'eau à poste fixe matérialisé en bordure de plans d'eau, étangs, canaux, rivières et marais non asséchés sur le domaine terrestre d'une part, sur le domaine maritime d'autre part ;

— la chasse de la pie bavarde, de la corneille noire et de l'étourneau sansonnet ;

— la chasse du lapin sur les territoires et communes où l'espèce est classée nuisible.

ARTICLE 6 :

Toute chasse par temps de neige est interdite à l'exception de la chasse au renard mais uniquement en battues organisées sous la conduite effective des présidents de Sociétés de chasse.

SAINT-BRIEUC, le 10 Juillet 1995

LE PRÉFET,
Alain CHRISTNACHT

LOI DU 15 JUILLET 1994 FIXANT LES DATES DE CLÔTURE DE LA CHASSE DES OISEAUX MIGRATEURS

Extrait de la loi

ARTICLE 1^{er} :

L'article L. 224.2 du code rural est complété par six alinéas ainsi rédigés :

" Toutefois, pour les espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage, les dates de clôture de la chasse sont les suivantes, sur l'ensemble du territoire métropolitain, à l'exception des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle :

" - canard colvert : 31 janvier ;

" - fuligule milouin, vanneau huppé : 10 février ;

" - oie cendrée, canard chipeau, sarcelle d'hiver, sarcelle d'été, foulque, garrot à l'œil d'or, huitrier pie, pluvier doré, chevalier gambette, chevalier combattant, barge à queue noire, alouette des champs, grive draine : 20 février ;

" - autres espèces de gibier d'eau et d'oiseaux de passage : dernier jour du mois de février.

ARRÊTÉ RELATIF AU TRANSPORT, AU COLPORTAGE ET A LA VENTE DE GIBIER

Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Extrait de l'arrêté

ARTICLE 1^{er} :

Il est interdit d'importer, de transporter même en transit, de colporter, de mettre en vente, de vendre, d'acheter toute espèce de gibier mort ou vivant pendant le temps où la chasse n'est pas autorisée.

ARTICLE 2 :

Sont également interdits dans le département des CÔTES D'ARMOR pendant les périodes définies ci-dessous, la vente, l'achat, le transport en vue de la vente et le colportage des espèces suivantes :

ESPÈCES DE GIBIER	PÉRIODES D'INTERDICTION
Lièvre	— du 22 octobre au 12 novembre 1995 inclus.
Perdrix	— du 24 septembre au 23 octobre 1995 inclus
Faisan	— du 24 septembre au 23 octobre 1995 inclus
Colvert	— du 1 ^{er} janvier au 31 janvier 1996 inclus
Bécasse	— vente interdite en tout temps

ARTICLE 3 :

Ces mesures d'interdiction ne s'appliquent pas à la commercialisation de gibier d'élevage et du gibier d'importation effectuée dans les conditions fixées aux articles 5 et 6 de l'arrêté du 12 août 1994 relatif aux modalités de commercialisation de certaines espèces de gibier pour la consommation.

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral du 8 août 1994 est abrogé.

SAINT-BRIEUC, le 29 Juin 1995

LE PRÉFET,
Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général,

Signé : Jean-François PAGES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

SANTE - ENVIRONNEMENT

SURVEILLANCE SANITAIRE DES EAUX DE BAIGNADE

COMMUNE DE : SAINT-ANDRE-DES-EAUX
POINT DE PRELEVEMENT : ETANG DE BETINEUC

PRELEVEMENTS		RESULTATS D'ANALYSE (par 100 ml)		INTERPRETATION DE L'ANALYSE
		ESCHERICHIA COLI	STREPTOCOQUES FECAUX	
DATE	HEURE			
14/06/95	12:30	15	15	Bon
04/07/95	15:40	15	15	Bon
18/07/95	12:20	15	15	Bon

Normes Européennes

Pour 100 ml	Escherichia Coli	Streptocoques Fécaux
Nombres Guides	100	100
Nombres Impératifs	2000	

LEGENDE :

A: Bonne qualité B: Qualité moyenne C: Pollution momentanée
D: Mauvaise qualité

UNE SURVEILLANCE
ORGANISÉE

La campagne de surveillance s'étend de juin à septembre. Chaque zone de baignade fait l'objet d'une inspection régulière et de prélèvements d'échantillons d'eau.

A cette occasion, sont aussi notées diverses observations telles que : températures de l'air et de l'eau, conditions météo, aspects de l'eau et du rivage, entretien de la plage, fréquentation. Les prélèvements sont confiés aux fins d'analyses bactériologiques à un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé. Les résultats sont interprétés par le service "Santé Environnement" de la DDASS qui les transmet au Maire. C'est à ce dernier qu'il appartient, le cas échéant, de prendre les dispositions de fermeture temporaire de la baignade.

DES RÉSULTATS
DISPONIBLES

En cours de saison, les résultats interprétés sont transmis aux mairies qui se chargent de la diffusion et de l'affichage.

Les usagers peuvent directement avoir accès aux résultats, au fur et à mesure des prélèvements, par **Minitel : 36.15. Code INFOPLAGE.**

Chaque année, un bilan départemental et national est réalisé sur l'ensemble de la saison estivale.

La préliquidation : la préparation des retraites

Les assurés et la CRAM de Bretagne préparent ensemble les retraites : cette préparation, que l'on appelle la "préliquidation", permet la mise à jour complète du compte de l'assuré, dès 57 ans.

LE service retraite de la CRAM de Bretagne s'occupe du calcul définitif, c'est-à-dire « liquide » la retraite des salariés du régime général.

Qui est concerné par la préliquidation ?

Les personnes de plus de 57 ans qui, au cours de leur carrière professionnelle, ont été salariées et ont cotisé au régime général de la Sécurité sociale. Elles peuvent demander une préliquidation-reconstitution de carrière.

La CRAM de Bretagne traite automatiquement en préliquidation les dossiers des personnes :

- en situation de chômage et de pré-retraite,
- bénéficiaires de revenu minimum d'insertion,
- bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Le calcul de la retraite

Ce calcul peut parfois prendre du temps car il faut tenir compte de l'ensemble de la carrière de l'assuré, tous régimes confondus. Cela peut occasionner certains retards dans le versement de la retraite. D'où la nécessité, pour le salarié, de se préoccuper de sa retraite avant l'heure.

Dans le cas de carrières très diversifiées, il est nécessaire de rechercher tous les éléments de la vie professionnelle servant au calcul de la retraite, la Caisse Régionale se met en liaison avec les autres régimes de retraite. Un assuré peut en effet avoir cumulé différentes périodes au cours de sa vie.

Plusieurs cas de figure sont répertoriés :

- salariés du régime général, du régime agricole ou de régimes spéciaux (militaires, fonctionnaires...);
- activité professionnelle non-salariée : artisan, commerçant, exploitant agricole, aide-familial, profession libérale ;

Où s'adresser ?
Plusieurs possibilités :

- Les antennes d'accueil.
Pour les connaître,
appeler le service Info Retraite
☎ 99 26 74 00
- la CRAM de Bretagne organise des points retraite où elle invite les assurés de plus de 57 ans.
Contact : Mireille Gendron
☎ 99 26 74 24
- à la demande des entreprises, la CRAM de Bretagne organise des points retraite.
Contact : Mireille Gendron
☎ 99 26 74 24

- périodes d'inactivité rémunérées : maladie, chômage, accident du travail, invalidité, maternité ;
- activités non rémunérées : service militaire, périodes de guerre ;
- périodes d'assurance diverses : assurance volontaire, périodes rachetées, périodes à l'étranger, régime des cultes.

Les exemples sont fréquents en Bretagne, où plus de 60 % de nos assurés ont cotisé à plusieurs régimes de retraite.

Elle permet d'assurer un versement plus rapide de la retraite

La Caisse Régionale recueille les informations qui seront nécessaires, au moment voulu par l'assuré, pour son départ en retraite. Il est informé du montant estimé de sa future retraite. Cette préparation est très fortement conseillée à un assuré ayant appartenu à plusieurs régimes ■

FORMATION

Un nouveau diplôme en gérontologie sociale

MÂTRISER les données concernant la population âgée, comprendre le vieillissement pathologique et collaborer à son traitement social, tels sont les objectifs du nouveau Diplôme Universitaire en Gérontologie Sociale délivrée par l'Université de Bretagne Occidentale de Brest, en partenariat avec la CRAM de

Bretagne et le Collège Coopératif en Bretagne. Véritable valorisation des cursus professionnels, le DUGS offre la possibilité d'accéder à une formation pluridisciplinaire débouchant sur un diplôme de niveau licence. Cette formation, qui se déroulera à Rennes, permettra aux participants de devenir des référents dans leur champ professionnel, aussi bien pour leurs collègues que pour leurs partenaires institutionnels ■

Pour tous renseignements :

Collège Coopératif
en Bretagne à Rennes ☎ 99 54 66 01

CRAM de Bretagne
Service Social Régional ☎ 99 26 74 10

VIE DE L'ÉCOLE

R.P.L. LE QUIOU - TRÉFUMEL - SAINT JUVAT - SAINT ANDRÉ DES EAUX

Horaires du car et circuits
Horaires des classes

CIRCUIT du Matin	Horaires du car		Horaires des classes
	aller	retour	
Saint-André-des-Eaux - montent dans le car :	8 H 35 (PS-MS-GS- CP-CE2-CM)	9 H 15	9 H 15 - 12 H 00
- descendent du car :		(CE1)	
Le Quiou - montent dans le car :	8 H 45 (GS-CP- CE2-CM)	9 H 10 (CE1)	9 H 10 - 12 H 00
- descendent du car :	(PS-MS) de St-André	(PS-MS)	
Tréfumel - montent dans le car :	8 H 50 (GS-CE2-CM)	9 H 00 (PS-MS-CE1)	9 H 05 - 12 H 00
- descendent du car :	(CP)	(CP) de St-Juvat	
Saint-Juvat - montent dans le car :	8 H 55	8 H 55 (MS-CP-CE1)	9 H 00 - 12 H 00
- descendent du car :	(GS-CE2-CM)		

CIRCUIT du soir	Horaires du car		Horaires des classes
	aller	retour	
Saint-Juvat - montent dans le car :	16 H 10 (GS-CE2-CM)	16 H 45	13 H 10 - 16 H 10
- descendent du car :		(MS-CP-CE1) de St-Juvat	
Tréfumel - montent dans le car :	16 H 15 (CP)	16 H 40 (CP de St Juvat)	13 H 10 - 16 H 15
- descendent du car :	(GS-CE2-CM)	(PS-MS-CE1) de Tréfumel	
Le Quiou - montent dans le car :	16 H 20 (PS-MS de St André)	16 H 35 (PS de Tréfumel MS de St Juvat)	13 H 10 - 16 H 20
- descendent du car :	(GS-CP- CE2-CM)	(CE1 du Quiou)	
Saint-André-des-Eaux - montent dans le car :	16 H 25	16 H 30 (CE1)	13 H 10 - 16 H 25
- descendent du car :	(PS-MS-CP- CE2-CM) de St-André		

Pour mettre en place cette organisation de transport scolaire, il faudrait une personne dans chaque village pour surveiller les enfants qui prennent le car (accueil, attente du car, montée dans le car, descente du car), c'est-à-dire :

~~Saint-André-des-Eaux~~ : 8 H 30 (Mettre les enfants de la garderie au car)
16 H 25 (récupération des enfants qui vont à la garderie)

Le Quiou : De 8 H 35 à 9 H 40 et de 16 H 20 à 16 H 40

Tréfumel : De 8 H 45 à 9 H 00 et de 16 H 15 à 16 H 45

Saint-Juvat : 8 H 55 (Mettre les enfants de la garderie au car)
16 H 10 et 16 H 45 (Récupération des enfants qui vont à la garderie)

Il faudrait également une personne dans le car pour le trajet aller-retour du matin et celui du soir.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 1995-1996

*Calendrier national (collèges, lycées, lycées professionnels)
 Calendrier "Semaine de 4 jours" (écoles primaires et maternelles)*

	Calendrier national Académie de RENNES	Calendrier (1) semaine de 4 jours	Réduction de la durée des congés (11 jours)
Rentrée des enseignants	1er degré 1.09.1995 2nd degré 4.09.1995	mercredi 30.08.1995	
Rentrée des élèves	mardi 5.09.1995	<u>vendredi 1.09.1995</u>	- 2 jours
Vacances de TOUSSAINT	jeudi 26.10 au lundi 6.11.1995	jeudi 26.10 au lundi 6.11.1995	
Vacances de NOEL	samedi 23.12.1995 au lundi 8.01.1996	vendredi 22.12.1995 au <u>jeudi 4.01.1996</u>	- 2 jours
Vacances d'HIVER	samedi 24.02 au lundi 11.03.1996	vendredi 23.02 au lundi 11.03.1996	
Vacances de PRINTEMPS	samedi 13.04 au lundi 29.04.1996	<u>mercredi 17.04 au</u> lundi 29.04.1996	- 3 jours
Fin de l'année pour - élèves - enseignants	samedi 29.06.1996 mardi 2.07.1996	vendredi 28.06.1996 mardi 2.07.1996	

(1) Exceptionnellement, il y aura classe, toute la journée, les mercredis suivants :

- mercredi 25 octobre 1995 }
- mercredi 10 avril 1996 }
- mercredi 17 avril 1996 * } - 4 jours
- mercredi 15.05.1996 }
- mercredi 29.05.1996 }

N.B. : Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

* le mercredi 17 avril 1996 est déjà décompté des vacances de printemps.

AMICALE LAIQUE

Bal masqué du 4 Février 1995

RALLYE-VELO du 4 Juin 1995

Les vélos étaient au rendez-vous malgré le temps incertain

Plus d'une centaine de cyclistes amateurs se sont lancés à la découverte du patrimoine, jeux et questions ont agrémenté le circuit.

Le soir le buffet campagnard a rassemblé plus de 200 personnes à la salle Jean de Beaumanoir.

Au cours du repas a eu lieu la remise des prix.

COMITE DES FETES

La fête locale est la plus importante animation de l'année à ST ANDRE. Chaque année de nombreux bénévoles contribuent à la réussite de cette journée.

Pour les remercier, nous avons organisé avec la complicité du Comité des fêtes de CALORGUEN un déjeuner-croisière sur le lac de GUERLEDAN le 24 Juin 1995.

Une soixantaine de personnes se sont retrouvées pour passer une agréable journée.

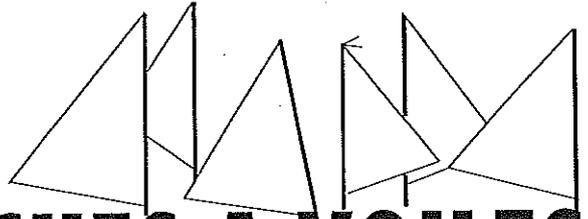
Nous souhaitons pourvoir renouveler ce genre d'expérience dans l'avenir

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX (22)

SAMEDI
5
AOUT
1995

15 H.

REGATES DE PLANCHES A VOILES



SUR LE PLAN D'EAU DE BETINEUC (*entrée près du bourg*)

DIMANCHE
6
AOUT
1995

FETE LOCALE

15^e MARATHON

Départ de ST-ANDRÉ à 8 heures

Inscriptions : MAIRIE de ST-ANDRE-DES-EAUX , 22630 EVRAN • ☎ 96 27 43 17

De 11 h. à 13 h.

et de 15 h. à 19 h.

CONCOURS de TIR à la CARABINE, de PALETS et de QUILLES

Prix 150 F • 120 F • 100 F • 80 F • 60 F • Coupe aux vainqueurs

15 H.

COURSE CYCLISTE

2, 3, 4 et Juniors • Sous le contrôle de l'U.C. du Guinefort • 100 km • 25 tours
4000 F. de prix et de nombreuses primes

* FETE FORAINE

AUTO-TAMPONS - BALANÇOIRES

* Courses à Pied

pour enfants et jeunes gens

* BUVETTE - GALETES, SAUCISSES, SANDWICHES

* A 19 HEURES : DISTRIBUTION DES PRIX

DIMANCHE *en soirée*
GRAND BAL

avec l'orchestre
DIAMANT NOIR

studio de création



ESQUISSE

+

IMPRIMERIE
Auvclerc

+

ROUT'age

Pour votre communication ... Tout simplement.

Z.I. DINAN-QUEVERT • Tél. : 96.39.73.69 - Fax : 96. 39.26.20

SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

Dimanche 6 Août 1995

15e MARATHON



Départ de Saint-André-des-Eaux à 8 heures.

Diplômes, médaille millésimée et tee-shirts à tout arrivant.

Coupes et lots de valeur aux vainqueurs.

Prime de 1 000 F au record du marathon homme (2 h 25 mn 41 s) et femme (3 h 02 mn 05 s).

Renseignements :

Loïc MAUFRAIS - rue de l'hôpital - 22630 ÉVRAN
☎ 96.27.58.01.

Marie-France recrée un jardin de curé



(Philippe RENAULT)

□ Le jardin de Marie-France et Jean-Pierre Piel-Mousquey a été choisi par Michel Tournier et Georges Herscher pour leur livre « Jardins de curé », chez Actes sud, 290 F.

□ Les jardins de curé permettaient aux prêtres de se fournir en fruits, légumes et vin de messe et de fleurir leur autel.

► Marie-France a 47 ans. Depuis onze ans, elle compose un jardin un peu fou, généreux et poétique. Un jardin de curé réinventé...

□ Le jardin de curé de Saint-André-des-Eaux (209 habitants) n'est pas ouvert au public. En revanche, Marie-France expose dans sa maison, dont elle loue une partie en chambres d'hôtes.

□ Marie-France a une passion pour les rosiers anciens, parmi lesquels New down, Zéphine Drouin, un rosier liane en vogue au XIX^e, Alberi Barbier et le délicat Ghislaine de Féligonde. Marie-France conseille les espèces traditionnelles de la région où l'on vit. Elle ne traite pas contre les maladies car elle n'en a quasiment pas. En dehors des liserons et des renoncules, elle laisse les plantes sauvages se développer l'été avant de nettoyer à l'automne. Sa librairie de jardinage favorite : La maison rustique, 26, rue Jacob, Paris VI^e.

Quel charme ! Sur les limons du val de Rance, à Saint-André-des-Eaux (Côtes-d'Armor), Marie-France a réinventé le jardin de curé du presbytère où elle vit. C'est un jardin généreux et poétique.

« C'est plus fort que moi. Je voyage avec mon sécateur. Et quand je rentre d'une région ou d'un pays où j'ai exposé, c'est avec des boutures ! » Car Marie-France est artiste. Son mari, Jean-Pierre aussi. Elle fait des pastels secs. Et c'est comme une toile qu'elle a composé son jardin de curé, dans le presbytère du XVII^e qu'elle habite depuis onze ans à Saint-André-des-Eaux, près de Dinan (Côtes-d'Armor). « La peinture, le jardin, c'est le même regard. »

Question de couleurs, de volumes et d'interprétation. Car Marie-France interprète. Les règles du jardin de curé classique, ses rêves et les souvenirs de son jardin qu'ont les habitants les plus âgés de sa petite commune. « Quand nous sommes arrivés, le presbytère n'abritait plus de curé depuis 30 ans.

L'avant-dernier recteur avait deux vaches, un cochon, des lapins et des poules. Il cultivait du blé. Il faisait son cidre et son vin de messe et il avait deux bonnes ! Quant au dernier curé, il cultivait les fleurs autant par passion que pour la décoration de l'autel. »

Mais du jardin des deux curés, il ne restait pas grand-chose. « Nous avons gardé les haies de buis taillées qui datent du XVIII^e, la double allée en croix, les poiriers centenaires qui ne donnent plus grand-chose, la tonnelle de noisetiers et les cerisiers de Montmorency. »

Et puis Marie-France a parlé avec ses voisins. « Ils sont tous venus travailler dans le jardin quand ils étaient jeunes. » Ils ont raconté les cours de catéchisme sous la tonnelle quand il faisait chaud, le figuier disparu, les pétales de roses pour la Fête Dieu... « Il y a des controverses. Y avait-il ou non une vigne de raisin de table sur la façade ? Une statue de la Vierge sous le cerisier du fond ? Des petites batailles de mémoire ! »

Outre la mémoire de ses voisins, Marie-France a utilisé les archives du presbytère. Elle a remis des rosiers anciens et odorants, planté et

divisé des lys de la Madone, des bâtons de Saint Joseph (aconits) et des jacinthes sauvages. Boutures, marcottage et imagination. « J'ai bouturé un rosier rare, dit "Dentelle de Malines" trouvé dans le jardin d'un manoir. Un pompon qui sent bon. J'aime les noms de rosiers anciens. Et le latin de jardin ! J'ai retrouvé un "enfant" bouturé du figuier d'origine et l'ai bouturé à mon tour. Et puis j'ai replanté des herbes odorantes et médicinales. Et multiplié les vivaces, les annuelles et les bisannuelles : j'en ai 300 ou 400. Je ne sais pas m'arrêter ! »

Ce jardin est une petite merveille où l'on se perd, sur 2 600 m² seulement, de buissons de lys en hale de charmes, de bancs ombragés en tonnelle croulante de rosiers lianes, de chèvrefeuiltes et de jasmins. « Je suis née près d'ici. Après des années en ville, j'ai voulu absolument revenir en Bretagne et à la campagne. Même si je m'ennuie l'hiver. C'est le cycle normal des jours ! J'ai retrouvé les gestes de ma grand-mère, de ma mère et appris à attendre le plaisir que mon jardin allait me donner. »

Christine BRULÉ.

Article "Ouest-France" du 28 Juillet 1995

Nous formulons tous nos compliments à Mme MOUSQUEY pour la constitution de ce merveilleux jardin qui honore notre commune.

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

A la sortie de sa première réunion

Saint-André-des-Eaux

Elu maire depuis 1977, il entame son quatrième mandat
Robert Nogues, réélu à la tête de la mairie

Article

"OUEST-FRANCE"

du 22 Juin 1995



Premier rang, Marie-Michèle Feudé, Jean Renault (premier adjoint), Robert Nogues (maire), Daniel Mauffrais (deuxième adjoint); deuxième rang, Joël Faisant, Hubert Gourdel, Jean-Claude Grosset, Marcel Commeureuc, Marie-Jeanne Faisant; troisième rang, Albert Manchon, Patrick Guidé.

Samedi, les élus se sont réunis pour élire le maire et les adjoints. Par dix voix et un blanc, Robert Nogues a repris ses fonctions de premier magistrat.

Jean Renault, premier adjoint, a été reconduit dans ses fonctions. Il entame ainsi son troisième mandat (dix voix et un

blanc). En ce qui concerne l'élection du deuxième adjoint, quatre élus ont posé leur candidature: Hubert Gourdel (pas de voix), Jean-Claude Grosset (deux voix), Albert Manchon (trois voix) et Daniel Mauffrais (six voix). Ayant obtenu la majorité, Daniel Mauffrais assumera la tâche de

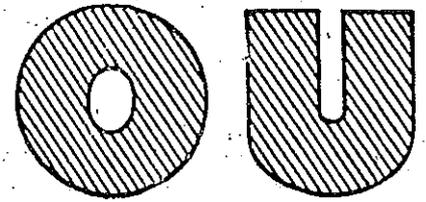
deuxième adjoint. Marié, quatre enfants, Daniel est conseiller municipal depuis 1983. Sa motivation: « Défendre les petites communes et prendre des responsabilités. Toute l'équipe aura besoin de se donner la main pour continuer à faire vivre notre commune », a conclu le maire.

ARMISTICE

Le dimanche 7 Mai, la municipalité a tenu à commémorer le 50ème anniversaire de la victoire de la 2ème guerre mondiale. Après un dépôt de gerbe au monument aux morts et avoir lu le message du Ministre des Anciens Combattants, un vin d'honneur a été offert pour marquer cette cérémonie du souvenir à laquelle ont assisté de nombreuses personnes de la commune.

Ci-contre photocopie du journal Ouest-France du 8 Mai 1945

7 MAI
2 H. 41



Justice et
Liberté

PREMIÈRE ANNÉE. — N° 230

CAPITULATION

L'amiral DENITZ a donné de déposer les armes

VICTOIRE !

VICI sur l'Allemagne le coup qui foudroie. Volé arraché le bandeau de deuil de Juin 40, vengé nos morts, punis les crimes. La trompette du Jugement a sonné, et la Justice, qui s'essuie le front, range à sa droite les brebis bondissantes de joie, et à sa gauche les boucs, écrasés de peur.

Deux armes ont vaincu : la foi et le sang ; cette foi qui fait de la conscience une forteresse, ce sang qui fait d'une poitrine morte une muraille.

Nous battons la terre de vos tombes, fusillés, torturés, martyrs de ces matins que les teneurs de mauvais balance jugeaient des matins désespérés, mais dans lesquels ceux qui tombaient voyaient, déjà, dans un mirage qui n'était que le reflet des décisions divines, ce soleil obéissant commandé par leur don, ce soleil d'aujourd'hui, l'un des plus beaux des plus beaux jours du monde.

Nous vous battons les mains, maquisards des Gifères et du Vercors, de Ollao et de Saint-Marcel ; soldats de la Résistance, mercenaires de l'angoisse, qui pendant tant de nuits de sabotages, de parachutages, de liaisons, avez senti autour de vous l'odeur des chacals tortionnaires lancés en chasse.

Nous vous tendons les bras, soldats désarmés de 40, âmes aux inutilles vaillances, livrés aux parcs de la désespérance, mais dont le cœur arraché à l'amour et tranché en deux a quand même, pendant six ans, continué de battre.

Nous nous jetons à genoux pour vous attendre, 6 martyrs, 6 déportés de la Résistance, qui avez connu toute la somme humaine possible des cuisures et des agonies, volontaires du Jardin des Oliviers qui avez soutenu la patrie en croix.

Et nous vous pressons sur nos cœurs, soldats du premier carré de Juin 40, toute petite poitrine de ceux d'Angleterre qui chaque jour nous disaient les mots d'ordre de la France contre vents et marées, qui se battaient pour elle par les sables et les neiges. Et vous aussi leurs chefs : de Gaulle qui ajouta une page au code de l'honneur du monde, chef sublime autant que fraternel grâce auquel la France éternelle n'a pas douté des Français du temps ; et vous autres, Larminat, qui étiez la foi en marche dans le désert ; Koenig, que Marceau exalta à Bir-Akheim ; Delattre de Tassigny, avec son armée de lions durcis, et Leclerc, avec ses bataillons de grognards de 18 ans. Et vous, chers F.F.I. qui avez prouvé au monde qu'au combat les âmes valent mieux, encore, que les armes.

Et maintenant, soyez consolés frères de nos escouades camarades de la terrible guerre qui devant Verdun avez écrit les premiers articles de la loi de la Résistance. Ne doutez plus, votre combat n'a pas été inutile. Et ce soir, devant Douaumont, l'armée silencieuse de vos morts va brandir d'allégresse ses étroix de bois.

Et béni soient les Alliés : Churchill, qui fut un jour le dernier refuge de toute la foi du monde ; Staline, qui, le premier, put saisir Hitler aux épaules et lui donner, le premier, le frisson de la mort ; Roosevelt, maître de technique autant que de chevalerie et qui

La déclaration signée à Reims,

LONDRES, 7. — Les Alliés, déclare l'Agence C'est à Reims, dans une petite école où est Le général Gustav Jodl, nouveau chef d'état L'Agence Reuter précise que le pacte portant du général Eisenhower, pour le Commandement la France.

Un correspondant de la radio canadienne l'U. R. S. S. a été signée à 2 h. 41 ce matin, dans

Au 2.073^e jour de la guerre à l'Ouest

PARIS, 7. — De son côté, l'Agence Centrale Presse avait publié la dépêche suivante :

A 2 h. 41, au 2.073^e jour de guerre, la déclaration mettant fin aux hostilités a été signée dans les locaux de l'école professionnelle de Reims.

Les quatre signataires alliés étaient : le général Eisenhower pour l'armée américaine ; le maréchal Vasilevski pour l'armée russe ; le maréchal Montgomery pour l'armée anglaise, et le général Delattre de Tassigny pour l'armée française. Le signataire allemand était le général Jodl, nouveau chef d'état-major de l'armée allemande.

La publication officielle de la signature aura lieu demain à 16 heures.

M. Churchill l'annoncera et fera sa déclaration radiodiffusée de ce même bureau du 10 Downing Street d'où, en 1939, M. Chamberlain déclara la guerre à l'Allemagne. Peu après, le roi George VI prendra

Encore aucune déclaration officielle du G. Q. G. Allié

ETAT-MAJOR SUPRÊME des Forces Expéditionnaires Alliées, 7. D'un correspondant guerre de l'A.F.P. :

Les milieux autorisés déclarent qu'à 16 h. 41 heure de Paris, l'Etat Major Suprême n'avait publié nulle part de déclaration officielle relative à la reddition totale des forces armées allemandes en Europe.

DE L'ALLEMAGNE

L'ordre aux forces du Reich sur tous les fronts en mettant fin aux hostilités, prendra date aujourd'hui 8, à 15 h.

Le quartier général du Général Eisenhower, que la signature a eu lieu.
Le général Bedell Smith, chef d'état-major
le général Ivan Susloparoff a signé pour la Russie; et le général François Sevez pour
la reddition inconditionnelle des armées allemandes aux alliés occidentaux et à

LES VAINQUEURS L'ordre de capitulation donné par le grand amiral Doenitz



LONDRES, 7. — Selon l'Agence Reuters, la radio allemande de Flensburg annonce que l'amiral Doenitz a ordonné la capitulation sans conditions de l'ensemble des forces allemandes.

« Ici la radio allemande. Nous allons diffuser un appel du comte Schwerin von Krosslik au peuple allemand. Voici cet appel :
« Allemands et Allemandes,
« Le Haut-Commandement des forces armées a proclamé aujourd'hui, sur l'ordre du grand amiral Doenitz, la reddition sans conditions de toutes les forces combattantes allemandes ».

« C'est en tant que ministre du gouvernement du Reich désigné par l'Amiral de la Flotte pour traiter des problèmes de la guerre, en ce tragique moment de notre histoire, que je me tourne vers la nation allemande. Après une lutte héroïque qui a duré près de six ans, l'Allemagne a succombé devant la puissance écrasante de ses adversaires.
« La poursuite de la guerre ne serait qu'un gaspillage de sang et conduirait à une inutile désintégration.
« Le gouvernement, qui a le sens de ses responsabilités quant à l'avenir de la nation, a été forcé à la suite de l'effondrement de toutes les forces physiques et matérielles de la nation à cette heure grave, la nation allemande et son gouvernement s'inclinent profondément devant les morts de cette guerre.
« Leur sacrifice nous impose de très grandes obligations. Notre sympathie va, avant tout, aux blessés, aux orphelins et à tous ceux que cette guerre a meurtris.
« Personne ne doit se faire d'illusion quant à la sévérité des conditions imposées au peuple allemand par ses ennemis.
« Nous devons maintenant faire face à notre destin, bravement et dans un esprit de responsabilité. Personne ne peut tenter de fuir l'avenir sera difficile pour chacun. L'avenir nous et imposera des sacrifices, mais quelle que soit leur condition.
« Nous devons accepter ce fardeau et remplir loyalement les obligations que nous avons acceptées. Mais nous ne devons pas être réduits à l'état de vaincus et tomber dans une profonde dépression.
« Une fois de plus, nous devons nous tourner vers un avenir obscur de l'effondrement du passé, nous devons garder une seule chose : notre

« A cette heure grave, la nation allemande et son gouvernement s'inclinent profondément devant les morts de cette guerre.
« Leur sacrifice nous impose de très grandes obligations. Notre sympathie va, avant tout, aux blessés, aux orphelins et à tous ceux que cette guerre a meurtris.
« Personne ne doit se faire d'illusion quant à la sévérité des conditions imposées au peuple allemand par ses ennemis.
« Nous devons maintenant faire face à notre destin, bravement et dans un esprit de responsabilité. Personne ne peut tenter de fuir l'avenir sera difficile pour chacun. L'avenir nous et imposera des sacrifices, mais quelle que soit leur condition.
« Nous devons accepter ce fardeau et remplir loyalement les obligations que nous avons acceptées. Mais nous ne devons pas être réduits à l'état de vaincus et tomber dans une profonde dépression.
« Une fois de plus, nous devons nous tourner vers un avenir obscur de l'effondrement du passé, nous devons garder une seule chose : notre

« Le respect des traités sera aussi sacré pour nous que notre but d'apartenance à la famille européenne des nations et de mobiliser toutes ses forces morales et matérielles afin de guérir les blessures horribles que la guerre a provoquées.
« Nous pourrions alors espérer que l'atmosphère de haine qui maintient entouré l'Allemagne, sur toute la terre sera peu à peu remplacé par l'esprit de conciliation entre nations sans lequel le monde ne peut pas se relever.
« Nous pouvons espérer qu'alors nous pourrions de nouveau accéder à la liberté sans laquelle les nations ne peuvent avoir d'existence supportable et digne.
« Que l'esprit allemand, qui a donné au monde des valeurs et des réussites durables, médite avec ce qu'il a de meilleur, sur l'avenir de notre nation. Conjugurons l'orgueil que nous donne la lutte héroïque de notre peuple avec le sentiment que



De gauche à droite et de haut en bas : De Gaulle, Churchill, Roosevelt, Truman, Staline, Eisenhower, Vassilievsky, Montgomery, Delattre de Tassigny et Juin.

Dès vendredi, les sous-marins allemands avaient reçu l'ordre de cesser les hostilités

LONDRES, 7. — Vendredi, l'amiral Dönitz a donné l'ordre aux sous-marins allemands de cesser les hostilités et de rejoindre leurs bases :

Il déclarait notamment dans son ordre du jour de rejoindre leurs bases :

LA SUPREMATIE ECHESSANTE DE L'ADVERSAIRE NOUS A REFOULES SUR UN ESPACE DES PLUS ETROITS. IL EST IMPOSSIBLE DE CONTINUER LA LUTTE SOUS-MARINE AVEC LE PEU DE BASES QUI NOUS RESTENT. JE DEMANDE DONC AUX EQUIPAGES DES SOUS-MARINS DE CESSER TOUT ACTE HOSTILE CONTRE LES PORTS VISES PAR LA CAPITULATION. DE REJOINDRE LEURS BASES ET DE NE PAS EFFECTUER DE SABORDAGE. LES EQUIPAGES DEVRONT RESTER A BORD.

Les Allemands de La Rochelle sur le point de se rendre

Environ 700 prisonniers F.F.O. ont été libérés dimanche

FRONT DE L'ATLANTIQUE, 7 (de notre envoyé spécial). — Environ sept cents soldats des Forces Françaises de l'Océan ont été faits prisonniers par les Allemands dans les différents secteurs de la poche de La Rochelle ont été libérés le dimanche 6 mai, dans l'après-midi, au cours d'une trêve de huit heures. Les libérés monteront dans des ambulances qui les transporteront dans un endroit déterminé où les attendaient des camions. D'abord sur Fontenay-le-Comte, ils devaient être ensuite transportés aux Vignes-d'Olonne. « Cela tombe bien, nous a dit l'un des ex-prisonniers, je suis des Sablés. Nous avons été assez mal-

heureux, surtout au début. Beaucoup d'entre nous avaient été pris au mois de janvier, dans le secteur de Marans. « Nous étions parqués dans une caserne humide pleine de vermine. Les gens de La Rochelle ont été très chics avec nous ; ils nous ont donné des vivres par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. Nous avions chacun quatre ou cinq marraines. Ce n'est que le samedi soir que nous avons appris la bonne nouvelle. — Et les Allemands ? — Leur moral est plutôt bas. Dimanche soir, le capitaine du camp pleurait. — Et les civils ? — Ils n'ont pas été trop malheureux. — Le port est-il démoli ? — Le môle, d'escale de la Pallice

est encore intact, ainsi que la base sous-marine. L'on nous a fait démoler la voie ferrée qui relie La Pallice à La Rochelle. » Souhaitons que le port de commerce et le port de pêche ne subissent aucun dommage avant une libération qui ne saurait tarder. « Les Allemands de La Rochelle sont prêts à se rendre », nous ont dit les prisonniers français qui venaient d'être libérés. Le seul fait qu'ils aient été rendus sans contre-partie donnerait déjà à penser que les Allemands de cette poche envisagent une reddition prochaine. Pourquoi d'ailleurs les Allemands des poches de l'Atlantique seraient-ils les seuls à ne pas avoir reçu les ordres de leur chef, l'amiral Dönitz ?

BOIXIÈRE,

l'Allemagne, de demander à l'ennemi la cessation des hostilités. « La plus noble tâche de l'amiral de la Flotte et de son gouvernement est d'épargner le plus grand nombre possible de vies allemandes dans cette dernière phase de la guerre. Que la cessation de la guerre ait pas été immédiate et simultanée à l'ouest et à l'est s'explique par cette unique raison.

La bataille a cessé en Norvège mais les Allemands de Tchécoslovaquie refusent de déposer les armes

Rediess, chef des S. S. de Norvège, a quitté le pays pour une destination inconnue.

Les effectifs des troupes allemandes en Norvège se répartissent approximativement comme suit : 300.000 hommes. On estime qu'il y a de 200 à 300 sous-marins allemands dans les fjords. Les effectifs aériens comptent de 300 à 400 appareils.

Refus en Tchécoslovaquie

FRONT DE L'EST, 7. — Le poste de Radio-Prague libre annonce que des troupes russes venant de la Saxe auraient pénétré sur le territoire des Sudètes.

De Londres, on apprend que le commandant en chef des forces allemandes en Tchécoslovaquie ne reconnaît pas la capitulation formulée par l'amiral Dönitz.

Le général ajoute que la lutte se poursuivrait en Bohême jusqu'à ce que les alliés laissent à ses troupes un passage pour regagner leur pays.

Dernières opérations

Le communiqué allié du 7 annonce notamment : Nos forces ont atteint les environs immédiats de Matersgrun et

nous avons d'appartenir à la civilisation chrétienne occidentale, pour contribuer honnêtement à l'effort de paix qui sera digne des meilleurs traditions de notre peuple. « Que Dieu ne nous abandonne pas dans nos efforts. Puisse-t-il bénir notre tâche difficile. » Après ce discours, l'émission du poste de Flensburg a été coupée par un silence de trois minutes.

sont entrées dans Wesenau, au nord-ouest de Pilsen.

A l'Ouest et au Sud, nos unités ont atteint Techernoschin et Bischoppelnitz et libéré Stribro et Klattau. Nos éléments d'infanterie se sont emparés de Kuskowitz et Gutwasser.

Au sud-est de Pilsen, nous avons pris Schaettaaw.

Au sud et à l'est de Linz, nous avons atteint Leonding et Erns. D'autres éléments progressent jusqu'à Waldneukirchen, au sud-est de Linz.

Parmi les personnalités libérées dans ce secteur, on compte le capt. John Alexander Niphinstone, neveu de la reine Elisabeth, et le général Borkomoroski, qui commanda le soulèvement de Varsovie.

Occupation du Nord

Selon les accords conclus au cours de la reddition allemande en Hollande, en Allemagne du nord-ouest et au Danemark, nos forces procèdent à l'occupation du territoire tenu par l'ennemi.

Le 5 mai, les forces alliées de l'Ouest firent 392.630 prisonniers.

Les Américains se retirent de la rive droite de l'Elbe

NEW-YORK, 7. — La radio de New-York annonce qu'en vertu d'un accord conclu avec l'U.R.S.S., les troupes américaines de la 9^e armée se sont retirées des territoires situés à l'est de l'Elbe.

Résistance éparse en Autriche

LONDRES, 7. — La radio britannique annonce que les 5^e et 8^e armées en pénétrant en Autriche, se sont heurtés à la résistance d'éléments ennemis éparés parmi lesquels des éléments de la « division italienne » espagnole.

Le « Cessez le feu » dans la poche de Saint-Nazaire

ST-ETIENNE-DE-MONTLUC, 7 (de notre envoyé spécial). — Le « cessez le feu » a sonné à une heure, cet après-midi dans la poche de Saint-Nazaire.